

CONCLUSION

par André NEVEU¹

Vous n'allez pas me croire si je vous dis que le métier de banquier de l'agriculture est un métier à haut risque, et pourtant...

C'est vrai que dans le passé, le financement de l'agriculture était considéré comme tranquille, mais modeste, car

- Il comportait un grand nombre de tout petits prêts,
- Les agriculteurs étaient prudents, soucieux de faire face à leurs engagements et, s'ils étaient propriétaires, pouvaient offrir des garanties réelles,
- L'agriculture a longtemps bénéficié de prix garantis et, en cas de crise grave, les gouvernements intervenaient financièrement afin de limiter les conséquences des sinistres.

Mais aujourd'hui, la situation a bien changé :

- En raison de l'accroissement de la taille des exploitations, des matériels toujours plus puissants et des installations de ferme de plus en plus conséquentes, les niveaux d'endettement par exploitation ont beaucoup augmenté,
- Il est maintenant bien difficile d'obtenir des garanties réelles de la part des emprunteurs et encore plus celles des membres de la famille,
- Les prix de vente donc les marges ont fortement diminué tandis que la volatilité des marchés s'accroissait,
- Enfin le changement climatique menace les rendements futurs.

Heureusement, tous les financements ne présentent pas les mêmes risques. Mais incontestablement **deux domaines** sont très délicats. Ce sont les installations et les opérations de développement importantes.

Comme nous l'a montré Dominique Bouvier, **l'installation de nouveaux agriculteurs** est une nécessité si on veut conserver une agriculture vivante partout en France. C'est aussi une opération très délicate pour de nombreuses raisons :

- Les capitaux à mobiliser sont importants,
- L'activité agricole ne dégager qu'une rentabilité médiocre, parfois négative pendant les années qui suivent l'installation,
- C'est souvent un nouveau métier pour l'intéressé, en particulier lorsqu'il s'agit d'installation hors cadre familial.

¹ Membre de l'Académie d'agriculture de France, ancien Adjoint au directeur de l'Agriculture et des Collectivités locales du CNCA.

**NOUVELLES FORMES DU FINANCEMENT DES INSTALLATIONS ET DES INVESTISSEMENTS
INNOVANTS AGRICOLES
Séance du 16 mai 2018**

Les pouvoirs publics l'ont compris depuis longtemps. Ils ont donc accordé divers avantages à l'installation et pendant les premières années qui la suivent : dotation en capital, autrefois prêts bonifiés, réduction de charges, avantages fiscaux... Mais pour en bénéficier, les futurs agriculteurs dans leur parcours à l'installation doivent posséder une sérieuse formation agricole, disposer d'une exploitation d'une certaine taille, présenter à une commission régionale un projet crédible et échelonné sur plusieurs années ...

Devant les difficultés auxquelles sera inévitablement confronté le repreneur, les parents agriculteurs acceptent souvent de quitter l'exploitation de manière progressive, ce qui est maintenant possible en restant associés dans le cadre d'un GAEC ou d'une EARL. Surtout les GFA familiaux se sont multipliés afin de porter les terres en propriété et éviter ainsi leur rachat par le nouvel agriculteur.

Néanmoins, de nombreux dangers peuvent vite fragiliser le nouvel exploitant : installation avant une chute des prix de vente, investissements mal calibrés, choix d'une production aux résultats incertains ou sans débouchés garantis, sous-estimation des besoins en fonds de roulement...

Sébastien Prin nous a prévenu : **les opérations de développement** sont aussi une cause sérieuse de risque pour les agriculteurs, en particulier lors de projets innovants. Il peut s'agir d'un achat de terre (en cas de préemption par exemple), d'une extension de l'entreprise en reprenant les terres d'une exploitation voisine, de la création d'un gros atelier d'élevage porcin ou avicole, de l'installation d'une serre importante... Tous ces investissements, qui vont modifier profondément le cadre dans lequel travaillait jusqu'ici le chef d'exploitation, doivent être l'objet d'une étude complète par celui-ci et ses conseillers, mais aussi d'une analyse approfondie par le banquier. Car dans la plupart des cas, les besoins de financement sont importants et les garanties bien maigres.

D'ailleurs, **l'insuffisance des garanties** réelles, telle l'hypothèque, a longtemps freiné les interventions des banques commerciales. Les banques mutualistes les complétaient par des garanties personnelles comme les cautions solidaires. Mais celles-ci sont de plus en plus difficiles à obtenir car elles engagent trop lourdement le garant.

Des fonds de garantie ont alors été créés, parfois avec l'apport financier de l'Etat car ils doivent être suffisamment capitalisés. Mais il est nécessaire de lever une ambiguïté : ces fonds constituent une garantie pour le prêteur et non pour l'emprunteur. D'ailleurs en général, ils n'interviennent qu'une fois l'exploitation mise en liquidation.

Nous avons vu, avec Michel Cottet que la SIAGI, une société de garantie intervenant depuis longtemps dans le secteur de l'artisanat s'est depuis quelques années élargi au secteur agricole.

Les apports en fonds propres constituent une autre solution pour aider les agriculteurs qui manquent de capitaux alors que les initiatives se multiplient. C'est pourquoi le rôle de ces fonds d'investissements participatifs reste limité car les ressources manquent comme Emmanuelle Paillat nous l'a montré.

Gérald Evin nous a présenté un autre type de financement participatif qui est certes en expansion, mais reste tout de même encore modeste au regard des besoins de financement du secteur.

**NOUVELLES FORMES DU FINANCEMENT DES INSTALLATIONS ET DES INVESTISSEMENTS
INNOVANTS AGRICOLES
Séance du 16 mai 2018**

On aurait pu citer aussi la Société Gestel SA qui loue 30 000 vaches à 1000 éleveurs, lesquelles vaches sont financées par 900 épargnants.

Quoi qu'il en soit, on est encore loin en France de l'action des fonds d'investissements internationaux qui financent pour leur plus grand profit d'immenses exploitations en Amérique du Sud par exemple.

Car dans l'hexagone, le plus souvent, **la faible rentabilité du capital agricole** ne permet pas de rémunérer en même temps l'épargnant et l'agriculteur, sans compter les frais de gestion de l'intermédiaire. A mon sens, le rôle de ces fonds de garantie ou d'investissements participatifs est plutôt de montrer à des banquiers, toujours prudents mais souvent aussi fort frileux, que le projet de l'exploitant doit retenir son attention bienveillante. Ce n'est pas négligeable.